


EMISSIION ORIGINALE	MODIFICATIONS
Date : Mai 2021	Date

Echelle : 1/2000'



Légende :

- Limites de zones
- ▨ Espaces Boisés Classés
- ▨ Haies protégées au titre de la loi paysage (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Report de l'inventaire des zones humides (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Report de l'inventaire des zones inondables (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Marges de recul le long des routes nationales et départementales (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Secteur patrimonial /bâtiment identifié au titre de l'article 151-19 du CU (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Centrales identifiées pour la protection des commerces (cf. article 12 des dispositions générales du règlement littéral).
- rue interdisant le changement de destination.
- centrales autorisant l'implantation de nouveaux commerces de proximité.
- ▨ Sentiers piétonniers ou itinéraires cyclables à conserver ou à créer (cf. article 14 des dispositions générales du règlement)
- ▨ Secteur concerné par l'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)
- ▨ Adaptation des périmètres de recadré autour des exploitations agricoles (cf. article 15 des dispositions générales du règlement)